

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 08 avril 2025

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'An deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2025/DELIB/025

Objet :
*Budget Principal 2025
Commune de
Camaret-sur-Aigues*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Renée SOVERA ayant donné procuration à Patricia ROCHE, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET et Chantal BERGEL ayant donné procuration à Jean-Michel MARLOT.

Absents excusés : Néant.

**Considérant la désignation de Monsieur Jean-Michel MARLOT,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la séance du 25 mars 2025, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2025 au vu du rapport présenté par Monsieur le Maire concernant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et il a été pris acte de ce débat par délibération spécifique n°2025/DELIB/013 en date du 25 mars 2025,

Vu l'examen en commission des finances du 31 mars 2025,

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2024,

Vu la décision relative aux taux des taxes directes locales pour l'année 2025,

Considérant que le budget primitif 2025 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : **6 094 972.23 €**

Section d'investissement : **2 311 870.41 €**

DECIDE à l'unanimité – 23 VOIX POUR - 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET et Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET) :

- D'approuver le budget primitif 2025 de la Commune de Camaret-sur-Aigues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Michel MARLOT,
Secrétaire de séance

Publié le : **11 AVR. 2025**

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **11 AVR. 2025**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

